



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
du 20 juin 2023**

| | | |
|---|---|---|
| Présidence | : | BÜNZLI Luc-Olivier |
| Ouverture de la séance | : | 20h00 |
| Appel nominal | : | 26 membres présents – Quorum atteint |
| Excusé·e·s | : | 4 |
| Absent·e·s | : | 0 |
| Votations | : | À main levée |
| Clôture de la séance | : | 21h32 |
| Documents transmis avec la convocation | : | PV de la séance du 23 avril 2023 ; Préavis 05/2023 ; Préavis 06/2023 ; Annexes au préavis 05/2023 |

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Démissions et admissions
- 4) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 5) Renouvellement du Bureau et des commissions
- 6) Informations de la Municipalité
- 7) **Préavis 05/2023** : Rapport sur les comptes 2022
- 8) **Préavis 06/2023** : Rapport de gestion 2022
- 9) Divers et propositions individuelles

* * * * *

1) ACCUEIL - PRÉSENCES

Le président Luc-Olivier Bünzli souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du Conseil communal du 20 juin 2023.

Quatre membres sont excusés, l'assemblée est composée de 26 membres présents. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le président déclare la séance ouverte.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le PV du 23 avril 2023 est relu et adopté à l'unanimité avec quelques corrections proposées par la Municipalité.

3) DÉMISSIONS ET ADMISSIONS

Le municipal Jean-François Perroud a été élu tacitement à la place de syndic, il reçoit les félicitations du bureau du Conseil.

Le conseiller Michel Anex a donné sa démission du Conseil communal. Il est remercié pour ses nombreuses années de travail au service de la population. Pour le remplacer M. David Perroset est le prochain des viennent-ensuite.

M. David Perroset est assermenté et devient ainsi conseiller communal.

Le conseiller Blaise Rion a été élu à la Municipalité en remplacement de M Etienne Cherpillod. Le prochain viennent-ensuite est Frédéric Finocchio, il le remplacera dès le 1^{er} juillet.

Le conseiller Pierre Béda et la conseillère Catherine Winkler ont annoncé leur prochain départ de la commune.

La liste des viennent-ensuite est épuisée, il s'agira donc d'organiser des élections complémentaires. La loi permet également une élection tacite, ainsi si seul le nombre exact de candidats se présente, il n'y aura pas besoin de faire voter les citoyens.

Mme Frédéric Plasscheart-Marengo présente sa démission de la Municipalité, il faudra élire un remplaçant pour son poste.

4) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Il n'y a pas de courrier pour le Conseil.

Concernant les votations de dimanche 18 juin 2023, la commune de Vucherens marque un important taux de participation (46,5%). Les résultats pour la Commune sont les suivants :

- Objet 1 (Imposition minimale OCDE/G20) : oui à 92,86%
- Objet 2 (Loi sur le climat et l'innovation) : oui à 61,4%
- Objet 3 (Loi COVID) : oui 70,9%
- Objet VD (Pour la protection du climat) : oui à 57,1%

Le président Luc-Olivier lit devant l'assemblée le texte suivant :

Mesdames et Messieurs,

Dans les propos que je vais tenir, il ne s'agit nullement de juger le passé, mais bien de faire les constats du présent et de travailler à un meilleur avenir.

La politique de Vucherens n'est pas en très bon état :

- *une municipalité qui dysfonctionne*
- *une municipale qui quitte son mandat en cours de route*
- *une élection du syndic tacite, faute de combattant·e·s*
- *un conseil communal timide*
- *un renouvellement asthmatique dans le rôles dans les commissions*

Que personne ici ne se sente personnellement accusé ! Chacun, chacune a ses raisons.

Si quelqu'un avait une solution magique pour rétablir la stabilité et la confiance, ça se saurait. Ou alors qu'il se lève maintenant...

Signalons également ce qui va bien dans notre commune, une administration au top très disponible, une voirie efficace au service de la commune, une ambiance sérieuse mais sympathique durant les séances du Conseil.

Il s'agit donc maintenant de faire avancer les choses.

Nous avons une nouvelle municipalité, certes incomplète pour le moment, mais gageons que la prochaine personne élue y apportera également sa nouvelle énergie. Le Conseil se renouvelle petit à petit, bien malgré lui !

Un vent nouveau souffle déjà peut-être, puisque nous aurons tout à l'heure un postulat sur lequel nous devons nous prononcer. C'est la première fois.

Et enfin, par hypothèse, peut-être que la présidence doit changer pour permettre une autre direction.

Raison pour laquelle je ne me représenterai pas pour l'année qui vient. Je retourne à ma place dans le Conseil, où je pourrai enfin donner mon avis. Car le président donne la parole, mais ne la prend pas.

Ainsi, nous aurons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour aller de l'avant.

5) RENOUELEMENT DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

Pour la présidence :

Luc-Olivier Bünzli ne se représente pas, il propose que Sébastien Cherpillod lui succède. Seul candidat, ce dernier est élu par acclamation. Luc-Olivier Bünzli s'engage à l'accompagner dans ses débuts.

Pour la vice-présidence :

Véronique Schrago ne souhaite pas se représenter. Steve Tavolini est proposé pour la remplacer. Seul candidat, il est élu par acclamation.

Pour les scrutateurs :

Pierre Béda quitte automatiquement le bureau puisque le poste est annuel.

Blaise Rion ne pourra plus occuper ce poste car il fera désormais partie de la Municipalité.

Ainsi, Sergio Silveira et Dominique Glauser qui étaient scrutateurs suppléants deviennent respectivement 1^{er} et 2^{ème} scrutateur.

Il s'agit maintenant de nommer deux scrutateurs suppléants. Julien Cherpillod est proposé et nommé 1^{er} suppléant par acclamation. Stéphane Guyaz est également proposé et élu 2^{ème} suppléant par acclamation.

Pour les commissions permanentes :

Les commissions permanentes sont en principe composées des mêmes membres pour la législature entière. En cas de démission il faut cependant les compléter. Le président profite de cette séance pour mettre à jour les listes.

- Commission de recours impôts : composée de Camille Trolliet, Monique Corthay, Carine Guineheux et Jean-Blaise Held, elle est maintenue ainsi.
- Commission énergie : elle est composée de Éric Cherpillod et Pierre Béda. Michel Anex doit être remplacé. Sylvain Vuagniaux est proposé et nommé par acclamation.
- Commission sécurité routière : composée de Patrick Vuagniaux, David Szoboszlay, Sasa Radulj, Claude Marzo et Lucie Senn Nura, elle est maintenue ainsi.

Pour les délégations :

- SIEMV : Pierre Béda, Éric Cherpillod, Stéphane Guyaz et Patrick Vuagniaux sont délégués.
- CCSPA : Le délégué actuel Sébastien Cherpillod cède sa place à Éric Cherpillod car il est probable que cette activité ne soit pas compatible avec sa nouvelle fonction de président du Conseil. Éric Cherpillod est nommé par acclamation.
- AIEJ : L'actuel délégué est Michel Anex, il s'agit de le remplacer puisque celui-ci démissionne. Lary Perroud est nommé par acclamation.
- ASIJ : Les déléguées sont Lucie Senn Nura et Ambra Tarabella.
- OASIS : Les délégués sont David Szoboszlay et Monique Corthay.

6) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic Etienne Cherpillod :

Il est présent pour sa dernière séance de Conseil en tant que municipal. Il n'a pas d'information à partager sur ses dicastères.

La municipale Valérie Hirt :

Concernant les transports :

Le nouvel horaire était en consultations jusqu'au 5 juin 2023. Les habitants n'ont communiqué aucun retour à son sujet. L'horaire actuel est donc maintenu tel quel pour la prochaine année.

Concernant l'informatique :

La migration avec le nouveau prestataire est en cours. Elle devrait être terminée cet été. Des formations doivent encore être dispensées aux employées de la Commune ainsi qu'aux municipaux.

Afin de garantir la sécurité informatique, il faudra acheter des ordinateurs pour que les municipaux puissent travailler sans danger. Un préavis sera présenté au Conseil à ce sujet.

Le municipal Jean-François Perroud :

Concernant la réfection des routes et le ruissellement :

Divers travaux sont en cours.

Concernant la maison à la Route du Village 2 :

Le projet stagne, en attente d'estimations nécessaires à une prise de décision sur le sort de l'immeuble.

Le municipal Urbain Cherpillod :

Concernant eaux :

Des curages ont été effectués dans différentes zones du village.

Pour les eaux claires, une des conduites qui part du haut du village et se termine vers

les Laviaux est encombrée de calcaire. Une tentative de débouchage a déjà été faite sans grand succès. Il sera sans doute nécessaire d'intervenir à nouveau l'année prochaine.

Pour les eaux usées, des caméras ont passé dans une conduite à la Râpe. Puisqu'il y a aussi des sources d'eau potable dans ce secteur, la Municipalité veut prévenir les risques de pollution.

Pour l'eau potable, au nord de la Râpe, des racines se sont installées dans un point de captage. Il a donc aussi fallu effectuer un curage pour tenter de les décoincer.

Les temps sont secs mais les sources ont encore un niveau respectable, l'alimentation en eau potable n'est donc pas menacée.

Pour anticiper d'éventuels problèmes, la Municipalité a fait installer un programme pour être avertie dès que le débit à la sortie du réservoir s'intensifie trop. Les fuites pourront donc être repérées plus rapidement.

La municipale Frédérique Plasscheart-Marengo :

Elle n'a pas d'informations particulières à transmettre. Ses dicastères ont suivi leur cours normal.

7) Préavis 05/2023 : Rapport sur les comptes 2022

Composition de la commission de gestion : Sergio Silveira, Carine Guineheux et Gabriel Chauvet.

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par la municipale Valérie Hirt qui n'a pas de commentaires mais est prête à répondre aux questions.

Rapport de la commission : Le rapporteur Sergio lit le rapport.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Remarques et discussions des conseillers Daniel Gallay et David Perroset et des conseillères Camille Trolliet et Catherine Winkler et éclaircissements de la municipale Valérie Hirt et de la boursière Céline Gentil-Martinez.

Pour les comptes d'exploitation :

P. 2.1 :

- Point 110.3001 : Une forte augmentation des vacances est indiquée. La différence est due à la répartition des heures de travail dans les divers dicastères. On peut voir au point 30 de la page 3.1 que le total des vacances est équilibré. Il peut y avoir des différences entre le budget prévu et les comptes finaux puisque tout n'est pas prévisible avec précision.

P. 2.3.1 :

- Point 350.31.41 et 350.31.53 : Les comptes sont beaucoup plus élevés que budgétisés. Les frais d'entretien du chauffage ont été plus élevés. Il a fallu faire un entretien des panneaux solaires et des vannes ont dû être changées. Ces coûts supplémentaires ne devraient pas apparaître à nouveau.

P. 2.3.2 :

- Point 351. 4231.1 : Le loyer encaissé pour l'auberge est de 33'600.- par année. Il comprend la location du restaurant mais également de l'appartement et des places de

parc.

- Point 351.3141 : Les charges sont inférieures au montant prévu. La Municipalité avait envisagé de refaire la pergola du restaurant puisque celle-ci est très abîmée. Cependant, les devis proposés étaient beaucoup trop élevés et le projet a été abandonné.

- Point 353.3123 : le bâtiment « Maison Lorini » est inoccupé mais les charges d'électricité s'élèvent tout de même à CHF 1'577.50. En effet, l'automate qui est placé devant est alimenté par le bâtiment. Ces coûts sont toutefois facturés à l'exploitant.

P. 2.4.1 :

- Point 410.35.27 : Les coûts de la participation AISTBV sont moins élevés que budgétisés. Lors de l'établissement du budget, les communes reçoivent un montant à inscrire. Les charges réelles sont ensuite réparties dans les différents dicastères en fonction des services effectivement reçus. On budgétise ainsi un montant global mais les charges sont réparties dans les comptes des différents dicastères (routes, épuration, eaux, etc.).

P. 2.5 :

- Point 510.4339 : Les comptes indiquent CHF 41'874.- de revenu alors que cela n'avait pas été prévu dans le budget. Quand le complément au budget a été réalisé, les sous remboursés par l'école ont été inscrits mais ceux-ci étaient déjà inscrits dans les comptes 2021. Il s'agit d'une erreur. Et comme ils avaient été inscrits dans le complément au budget, il était nécessaire de les faire apparaître quelque part.

Pour les comptes par natures :

P. 4 :

- Le résultat final après écriture est inscrit mais il manque le résultat avant écriture. Ce dernier est indiqué sur le rapport mais il est étrange que le résultat final soit plus haut que le résultat avant écriture. Des informations à ce sujet seront données après recherches.

- La Municipalité est remerciée pour ces excellents résultats. Malgré l'augmentation des coûts des services industriels, les chiffres sont bons. Cela est dû d'une part aux impôts (et notamment les impôts sur les gains immobiliers) qui ont été plus élevés que prévu et d'autre part au fait que les augmentations des prix se répercuteront sur les comptes 2023.

Pour le tableau des investissements :

- Point 9143.4 : La salle communale a été achetée il y a plus de 20 ans mais elle n'est pas encore amortie car la date d'achat ne correspond pas à la date du début de l'amortissement.

Décision : Le préavis 05/2023 est accepté à l'unanimité.

8) Préavis 06/2023 : Rapport de gestion 2022

Composition de la commission de gestion : Sergio Silveira, Carine Guineheux et Gabriel Chauvet.

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par la municipale Valérie Hirt. Rapport de gestion porte sur la manière dont la Municipalité travaille et non sur le budget.

Rapport de la commission : Le rapporteur Gabriel Chauvet lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Remarques et discussions de la conseillère Camille Trolliet et éclaircissements du municipal Jean-François Perroud :

- Maintenant qu'il n'y a plus d'école à Vucherens, la dernière salle de classe est mise en location mais il n'y a pas de locataire pour le moment. Elle pourrait faire office de local commercial par exemple.

Décision : Le préavis 06/2023 est accepté à l'unanimité.

9) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Interventions des conseillers Daniel Gallay, Steve Tavolini, Luc-Olivier Bünzli et de la conseillère Véronique Schrago et des municipaux Etienne Cherpillod et Jean-François Perroud ainsi que des municipales Valérie Hirt et Frédérique Marengo Plasscheart :

- Un postulat est valablement proposé par Daniel Gallay et Steve Tavolini, en voici le contenu :

Invitation à la Municipalité à reprendre le sujet de la Maison Lorini avec les objectifs suivants :

- **vérifier si nous pouvons conserver l'objet acheté avec un usage unique : la voirie.**
- **limiter les coûts**
- **évaluer les besoins de la population de notre petite commune pour le traitement de ses déchets**

Les deux conseillers présentent dans plus de détails leur proposition. Il s'agit de :

- Proposer à la Municipalité de créer un groupe de travail pour développer un nouveau projet
- Dans un premier temps ne concentrer les investissements que sur ce qui est urgent – l'aménagement d'un local de voirie
- Etudier la possibilité de profiter du projet pour y installer un centre de tri des déchets plus accessible
- Trouver une solution avec un budget raisonnable car les grands montants articulés dans les derniers préavis semblaient effrayer le Conseil

A main levée, le Conseil décide de transmettre le postulat à la Municipalité avec vingt voix « pour », une voix « contre » et une abstention.

- Le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont décidé d'une nouvelle péréquation intercommunale vaudoise. Il est donc possible que de l'argent soit reversé à la Commune. Certains chiffres ont été indexés et peuvent être consultés sur le site de l'Etat de Vaud. Ils seront probablement encore modifiés et ne peuvent donc pas être considérés comme fiables.

Etienne Cherpillod prononce un discours de départ devant le Conseil. Il remercie l'assemblée d'avoir approuvé les comptes. Il souhaite qu'une partie du bénéfice soit alloué à la réfection du restaurant dont la pergola et les fenêtres sont usées. De même, une partie devra être affectée à la réparation des conduites. Enfin, il demande au Conseil de se préoccuper du sort de la voirie et des véhicules d'entretien des routes. Il souhaite bon vent au Conseil et à la Municipalité ainsi qu'à tous les employés de la commune. Il rappelle que la Commune a toujours connu des hauts et des bas. A titre personnel, il se sait déjà bien occupé pour le futur entre sa famille et ses animaux. Il part après 25 ans de Municipalité.

Jean-François Perroud remercie Etienne Cherpillod et Frédérique Plasscheart-Marengo pour leurs services. Tous deux ont consacré de nombreuses années au Conseil puis à la Municipalité. Il leur souhaite une bonne suite.

Frédérique Plasscheart remercie ses collègues pour leurs vœux. Elle dit aussi avoir reçu de nombreux messages de soutien de la part des habitants lorsque son départ a été annoncé et que cela l'a touchée.

Luc-Olivier Bünzli prononce également un discours de départ. Il rappelle qu'il a exercé la fonction de président du Conseil pendant 6 ans après une démission de l'ancien président à laquelle il ne s'attendait pas. Il remercie Sébastien Cherpillod pour la reprise. Il dit avoir eu beaucoup de plaisir à exercer cette fonction, a été touché par l'engagement des membres de Conseil et souhaite que ces derniers gardent l'égalité de traitement envers les habitants et le respect de la fonction. Il remercie la Municipalité, le Conseil et les secrétaires Véronique Schrago puis Noémie Gabriel pour le travail accompli ensemble.

La séance est levée à 21h32.



Le Président
Luc-Olivier Bünzli



La Secrétaire
Noémie Gabriel